

14 Décembre 2023

La loi anti-sectes française propose de criminaliser la santé naturelle

Le vote du 19 décembre décidera de l'avenir des médecines alternatives en France

La semaine prochaine en France, le Parlement décidera de soutenir ou non une loi qui donne aux autorités le pouvoir de criminaliser ceux qui critiquent ou évitent les pratiques médicales conventionnelles jugées "essentiels", ou qui utilisent ou promeuvent les médecines naturelles ou alternatives à la place. Le gouvernement de Macron prévoit de mettre en œuvre ces pouvoirs en modifiant la loi française existante sur les dérives sectaires, qui sera discutée et votée par le Parlement français mardi prochain, le 19 décembre.

Si elle est adoptée, les personnes ou organisations poursuivies en vertu de la nouvelle loi seront passibles d'une peine d'emprisonnement de 1 à 3 ans et d'une amende de 15 000 à 45 000 euros.

La proposition de modification de la loi s'inscrit dans le cadre d'amendements à une loi ancienne visant à protéger les personnes contre les abus sectaires, y compris le terrorisme et les mutilations génitales féminines. Elle a été motivée par les préoccupations exprimées par les organismes médicaux français et l'agence gouvernementale chargée de lutter contre les soi-disant dérives sectaires, la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes).

L'exposé des motifs des amendements proposés affirme : «La crise sanitaire a constitué un terreau idéal à ces nouvelles dérives sectaires. De nouvelles formes de « gourous » ou maîtres à penser autoproclamés agissent en ligne, mettant à profit la vitalité des réseaux sociaux pour fédérer autour d'eux de véritables communautés. »

Robert Verkerk PhD, fondateur, directeur exécutif et scientifique de l'Alliance for Natural Health International, a déclaré que le projet de loi n° 111 (2023-2034) du code pénal français « représente probablement l'attaque juridique la plus flagrante contre la pratique de la médecine alternative et naturelle dans le monde entier ». Et de poursuivre : "Si la loi est adoptée, ceux qui dénoncent les dangers des produits pharmaceutiques ou des vaccins et utilisent des solutions alternatives seront déclarés déviants sectaires et deviendront des criminels. »

Les experts juridiques estiment que la loi proposée violerait la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789, dont l'article 11 protège le droit à la liberté d'expression.

Elle enfreindrait également une série de conventions internationales, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations unies (article 18), la Déclaration universelle des droits de l'homme (articles 2, 3, 7, 8, 12 et 18-20), la Convention européenne des droits de l'homme (articles 9-11), la Charte des droits fondamentaux de l'UE (articles 6, 7

et 10-13), la Convention d'Oviedo sur les droits de l'homme et la biomédecine (1997) (articles 2-6 et 10), et l'Acte final d'Helsinki (1975) (sections II et VII).

Le professeur Christian Perronne, ancien membre du Groupe consultatif technique européen d'experts en vaccination (ETAGE) du Bureau régional de l'OMS, qui a lui-même été totalement exonéré de toutes les accusations portées par les instances médicales françaises qui l'ont mis en cause lorsqu'il a critiqué les politiques de santé du gouvernement pendant la pandémie de grippe aviaire, a exprimé ses vives inquiétudes concernant le projet de loi.

Dans un article récent qu'il a publié sur le site de l'association BonSens, il a déclaré, « Cette loi permettrait de supprimer violemment le peu qu'il reste de liberté d'expression dans notre beau pays meurtri. Ce serait un crime contre la science qui ne peut progresser que par le débat d'idées... Cette loi instituerait une obligation de fait de recevoir contre son gré des substances pharmaceutiques, même expérimentales.... Ceci serait en violation des conventions internationales. »

Nicolas Dupont-Aignan, ancien candidat à l'élection présidentielle française, actuel député et président du parti Debout la France, a déclaré dans une vidéo de 42 minutes sur le sujet que, si la loi est adoptée, « la liberté médicale en France est finie et qu'elle « remettra en cause » le serment d'Hippocrate.

Le sénateur Alain Houpert a proposé la suppression de l'article 4, l'amendement clé qui vise les pratiques de santé non conventionnelles.

Tout en violant une série de conventions internationales, le nouveau projet de loi semble anticiper les amendements proposés au Règlement sanitaire international (2005) qui visent à céder le contrôle des "urgences de santé publique", et des réponses aux menaces de telles urgences, des nations individuelles à l'Organisation mondiale de la santé. Ces amendements feront l'objet d'un vote lors de l'Assemblée mondiale de la santé (77th) en mai prochain.

L'Alliance for Natural Health appelle les citoyens français, les parlementaires et les membres de la communauté internationale respectueux des droits de l'homme et de l'éthique médicale à faire pression sur le Parlement français dans le but, au moins, de s'assurer que l'amendement du sénateur Houpert visant à bloquer l'article 4 soit soutenu.

Le contraire serait une parodie des droits de l'homme et de l'éthique médicale et créerait encore plus de divisions sectaires dans la société française.

FIN.

CONTACT

Veillez contacter Melissa Smith par courriel à l'adresse info@anhinternational.org ou par téléphone au +44 1483 362200 pour de plus amples informations ou des entretiens avec le fondateur, directeur exécutif et scientifique de l'Alliance for Natural Health International, Robert Verkerk PhD (voir l'article détaillé dans les Notes à la rédaction, ci-dessous).

NOTES AU RÉDACTEUR EN CHEF - LIENS CLÉS

Procédure juridique

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pjl23-111.html>

Article du Professeur Christian Perronne sur BonSens.org

<https://bonsens.info/est-on-en-guerre-contre-les-droits-du-peuple/>

Déclaration de Nicolas Dupont-Aignan

<https://youtu.be/tbNBgEus-8A?si=MWAq9CG9BR3OYkW3>

Article détaillé de Robert Verkerk PhD, fondateur, directeur exécutif et scientifique de l'Alliance for Natural Health International

<https://www.anhinternational.org/news/french-anti-cult-law-proposes-to-criminalise-natural-health/>

A PROPOS DE L'ALLIANCE POUR LA SANTE NATURELLE

www.anheurope.org

www.anhinternational.org

Alliance for Natural Health (ANH) Europe est le bureau européen à but non lucratif, basé aux Pays-Bas, lié à ANH International.

ANH International est une organisation indépendante à but non lucratif fondée en 2002 au Royaume-Uni par Robert Verkerk, docteur en sciences de la durabilité. Sa mission est de promouvoir et de protéger les approches naturelles, durables et régénératives de l'optimisation de la santé dans le monde entier, par l'application de la bonne science et de la bonne loi.

Nous nous efforçons d'aider les systèmes de santé à passer de leur préoccupation actuelle pour la gestion des maladies "en aval" à des approches "en amont" qui maintiennent et améliorent la qualité de la vie et régénèrent la santé. ANH International plaide en faveur d'un consentement éclairé, du droit au choix des citoyens en matière de soins de santé et du droit de pratiquer une gamme variée de modalités incorporant les principes de la médecine traditionnelle et la santé naturelle. Elle soutient la responsabilisation individuelle, l'autonomie médicale, l'État de droit et le respect des droits de l'homme, ainsi que le respect et la protection de l'environnement naturel.

Nous cherchons à accroître l'adoption d'approches naturelles et durables, validées cliniquement, en tenant compte des besoins et des choix culturels et individuels. La menace

d'une interdiction légale et scientifique de l'utilisation des médicaments à des fins thérapeutiques, l'incertitude, ainsi que les pressions exercées par les autorités réglementaires et les entreprises, continuent de limiter la liberté de choix dans le domaine de la santé naturelle.

En tant qu'alliance internationale, nous collaborons avec un large éventail d'acteurs des secteurs de la nature et de l'environnement des intérêts environnementaux dans le monde entier, y compris des scientifiques, des avocats, des médecins, d'autres spécialistes de l'environnement, les professionnels de la santé, les hommes politiques, les entreprises et, surtout, le public.